



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

<p>Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche</p> <p>Sous-Direction des politiques et de formation et d'éducation</p> <p>Bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion Adresse : 1 ter, avenue de Lowendal 75700 Paris 07 SP Dossier suivi par : Christine HESSENS Tél : 01.49.55.52.26 Fax : 01.49.55.52.02 Mél : christine.hessens@agriculture.gouv.fr</p>	<p>NOTE DE SERVICE</p> <p>DGER/SDPOFE/N2008-2028</p> <p>Date: 22 février 2008</p>
---	--

Date de mise en application : immédiate
Nombre d'annexe : 1

Le Ministre de l'agriculture de la pêche
à

Destinataires (voir liste jointe)

Bases juridiques: Décret n° 2007-1722 du 6 décembre 2007 relatif à l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement.

Objet: Rapport 2007 de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement

Mots-clés: Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement

Destinataires	
<p><u>Pour exécution :</u></p> <p>Mesdames et messieurs les directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt, Mesdames et messieurs les directeurs de l'agriculture et de la forêt, Mesdames et messieurs les Chefs de SRFD et de SFD, Mesdames et messieurs les directeurs des établissements publics locaux d'enseignement technique et de formations professionnelles agricoles, Monsieur le directeur de l'établissement public national d'enseignement et de formation professionnelle agricole, Mesdames les directrices et messieurs les directeurs des établissements publics d'enseignement supérieur, Mesdames les directrices et messieurs les directeurs des établissements privés d'enseignement agricole</p>	<p><u>Pour information</u></p> <p>Mesdames et messieurs les préfets de région Mesdames et messieurs les préfets des départements d'outre-mer -UNMFREO -FESIA -CNEAP -UNREP</p>

L'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur, devenu Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement, par le décret n°2007-1722 du 6 décembre 2007, a rendu public le 29 janvier 2008 son 12ème rapport annuel qui marque l'achèvement de son 4ème mandat.

A travers les enseignements tirés des bases de données ESOPE (enquête sur la sécurité des établissements du second degré public et privé) et BAOBAC pour les accidents scolaires survenus de la maternelle au lycée, il présente l'évolution de la sécurité pour la période 2005-2007, y compris pour les établissements d'enseignement agricole.

Un certain nombre de points marquants résultent de ce rapport.

Vous les trouverez résumés ci-après.

Comme à l'accoutumée, le rapport annuel peut être consulté sur le site de l'Observatoire <http://ons.education.gouv.fr>

La version papier est également transmise aux établissements et fédérations de l'enseignement agricole.

Le Directeur Général de l'Enseignement
et de la Recherche

Jean-Louis BUËR

Principaux points tirés du rapport annuel de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement

Les établissements des régions Alsace, Aquitaine, Bourgogne, Corse, Limousin, Centre, Midi-Pyrénées, PACA ont particulièrement bien coopéré à l'enquête ESOPE. (page 81 du rapport.)

Les résultats de l'enquête BAOBAC figurent aux pages 112 et 113 du rapport.

1- Sécurité incendie (page 8, pages 57 à 61 du rapport)

Le rapport souligne que des progrès restent à faire, dans les établissements d'enseignement agricole, en matière de sécurité incendie.

Une note de service en cours de signature au ministère de l'agriculture et de la pêche viendra rappeler à nouveau les principaux points à respecter dans le domaine de la sécurité incendie.

Une approche plus concrète des spécificités des établissements d'enseignement agricole sera abordée dans le courant de l'année 2008, en liaison avec l'Observatoire, afin de remédier à certains problèmes révélés par l'enquête ESOPE.

2 -Equipements sportifs

Les établissements d'enseignement agricole sont ceux qui ont la meilleure connaissance des guides de l'Observatoire, relatifs aux activités physiques et sportives.

S'agissant des équipements, il résulte de l'enquête ESOPE que les contrôles de la conformité des matériels devraient être améliorés. (page 97 du rapport.)

L'Observatoire rappelle encore la nécessité de disposer d'une convention tripartite pour l'utilisation des équipements appartenant aux collectivités.

On se référera à cet égard à la note de service DGER/SDACE/N2002/2008 du 31/01/2002, publiée sur nokia.

3 -Accueil des personnes en situation de handicap (élèves et personnels)

Depuis 3 ans, les lycées agricoles sont ceux qui ont le plus réalisé de travaux d'accessibilité et qui ont programmé à cet effet le plus d'aménagements, en faveur des personnes handicapées.

Les lycées agricoles accueillent actuellement moins de personnes handicapées motrices que les établissements de l'Education nationale, dans leur ensemble.

L'Observatoire avait souligné, dans son rapport annuel 2006, le caractère naturellement peu accessible des établissements d'enseignement technologique et professionnel, enseignement agricole compris.

La rencontre avec les agriculteurs handicapés moteurs, organisée lors du déplacement de l'Observatoire en 2007 au forum de l'adaptation du matériel agricole aux agriculteurs handicapés, qui s'est tenu au salon international du machinisme agricole, permet d'ouvrir des perspectives concernant l'accessibilité des exploitations des établissements d'enseignement agricole.

4 -Sécurité-hygiène

Les établissements d'enseignement agricole obtiennent de bons résultats pour ce qui est de la présence des registres réglementaires. (Signalement de danger grave et registre d'hygiène et de sécurité.)

5-Risques majeurs

Les établissements d'enseignement agricole ayant répondu à l'enquête, estiment comme leurs homologues de l'éducation nationale être principalement exposés aux risques d'inondations et à ceux liés au transport de matières dangereuses.

Ils sont plus exposés aux feux de forêt que les établissements de éducation nationale.

La mise en place des plans particuliers de mise en sûreté a pris un certain retard qui devra être prochainement rattrapé par la mise en œuvre, en liaison avec le ministère de l'écologie, d'une action de formation spécifique à l'enseignement agricole.

6-Accidents scolaires

Sur 3 ans, la fréquence des accidents en éducation physique et sportive s'élève très sensiblement avec le niveau des études.

Comme pour les élèves de l'éducation nationale, les accidents survenus en stage présentent une gravité croissante de 2005 à 2007.(page 17 du rapport)

Des actions de prévention sont actuellement en cours de réalisation dans le cadre de la convention cadre conclue avec la Caisse centrale de Mutualité sociale agricole, en vue de l'intégration de la sécurité et de la santé au travail dans l'enseignement.